

Les mousses de polyuréthane ne sont pas considérées comme des produits dangereux, ni comme des mélanges de substances dangereuses. Ils(elles ?) sont identifiés comme étant des polymères industriels. Selon le règlement de l'UE 1907/2006EC (REACH) mousses de polyuréthane sont définis comme des « articles »

1. Identification du produit et de la société

1.1. Identification du produit

Nom du produit: mousse rigide en polyuréthane et polyisocyanurate
conforme à la norme EN 13165.

Noms commerciaux: **GROUPE 1**

GROUPE 2

DUPANEL	POWERDECK
EURODECK	POWERFLOOR
EUROFLOOR	POWERLINE
EUROSARKING	POWERROOF
EUROTHANE	POWERWALL
EUROTOIT	
EUROTAN	
EUROSOL	
EUROWALL	
FITFORALL	
PU PANEL AS PART OF COMBOBASE, COMBODECO, COMBOPRIME	
IP PIR	
TOP COVER	
EUROROOF	
LUMIX	
CRONUS	
L-MENTS	

1.2. Identification du responsable de mise sur le marché

Société : RECTICEL
Adresse : Tramstraat 6, B-8560 Wevelgem, Belgique
Téléphone : +32 56 43 89 43
Télécopie : +32 56 43 89 49

Société : RECTICEL
Adresse : Enterprise Way, Meir Park
Stoke-On-Trent ST3 7UN UK
Téléphone : +44 1782 590 470
Télécopie : +44 1782 590 497

Société : RECTICEL
Adresse : 1 rue Ferdinand de Lesseps
18000 Bourges
Téléphone : +33 (0)248 23 87 20
Télécopie : +33 (0)248 23 87 21

Company: RECTICEL
Address: Gneissitie 2
FI - 04600 Mäntsälä, Finland
Telephone: +358 40 570 6416

2. Information sur les composants

Mousse en polyuréthane et polyisocyanurate, obtenue par action d'un polyisocyanate sur un polyol en présence d'un agent d'expansion, parementé ou non.

Substances dangereuses : Aucune.

Nota : le produit fourni ne contient pas d'isocyanate sous forme libre.

3. Identification des dangers

Effets néfastes pour la santé de l'homme ou pour l'environnement :

- ◆ Aucun en usage normal ;
- ◆ En cas d'incendie (voir point 5 ci-dessous), il y a dégagement de chaleur avec formation de fumée. Il convient d'éviter de respirer la fumée dégagée. Aucun effet n'a été observé quant à une éventuelle pollution suite à un déversement des eaux d'extinction dans le réseau d'assainissement (Réf : Etude des dangers APAVE dans dossier d'autorisation).

4. Premiers secours à porter en cas d'urgence

En cas d'inhalation importante de poussière (suite à usinage du produit) :

- ◆ Emmener la victime à l'air frais en cas de difficulté respiratoire ;
- ◆ Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas d'ingestion de poussière :

- ◆ Faire boire de l'eau, rincer plusieurs fois la bouche.

En cas de contact de la poussière d'usinage avec les yeux :

- ◆ Lavage abondant de l'œil à l'eau propre pendant 10 minutes ;
- ◆ Consulter un ophtalmologue si les symptômes persistent.

En cas de coupure :

- ◆ Laver et désinfecter la plaie ;
- ◆ Si nécessaire, établir un pansement compressif et consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, extincteur à poudre.

En cas d'incendie, des produits de décomposition peuvent se former : de la suie, du dioxyde et monoxyde de carbone et dans certaines conditions de combustion, de l'acide cyanhydrique HCN

Equipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : appareil de protection respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Aucunes : le produit étant solide, compact, et non dangereux.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

7.1. Manipulation

Général

Le port de gants est recommandé pour les produits (panneaux) parementés aluminium.

Pas d'exposition prolongée à la flamme. Manipuler loin des sources de chaleur.

Production

En cas d'usinage intensif pouvant former de la poussière en suspension (milieu détonnant), il faut équiper préventivement les installations d'aspiration et stocker convenablement les sacs à poussière.

Magasin

Les chauffeurs des chariots élévateur doivent avoir suivi une formation professionnelle (conduire le chariot, transporter/empiler les palettes, ...)

Pendant le (dé)chargement du produit fini, la condition de la palette doit être vérifiée (dégradation et stabilité) avant de l'empiler (voir 7.2 Stockage).

7.2. Stockage

Général

Stocker loin des sources de chaleur (brûleur, cigarettes), à l'abri des intempéries et sur une aire plane.

Matériaux d'emballage : film plastique, bois et/ou morceaux découpés (rebuts) du produit.

Magasin

Ne pas empiler des paquets/palettes abîmés.

Nous déconseillons l'empilage des paquets/palettes au-dessus de 3 m et avisons d'éviter tout trafic piétonnier dans la zone de stockage.

Eviter de stocker dans le même endroit des matières combustibles. Prévoir une aération du lieu de stockage si le produit est recouvert de poussière.

8. Procédures de contrôle de l'exposition, caractéristiques des équipements de protection individuelle

8.1. Mesure générale

Eviter ou éloigner toute source d'inflammation (interdiction de fumer).

En cas d'usinage intensif du produit, on recommande que l'installation soit équipée d'un système d'aspiration des poussières.

8.2. Equipements de protection individuelle

Protection respiratoire (en cas d'usinage important sans aspiration sur l'outil) : port d'un masque.

Protection des yeux : port de lunettes de protection (en cas d'usinage), ou de lunettes de soleil (en cas de produit à parement aluminium mis en œuvre sous le soleil).

Protection des mains : port de gants conseillé (en cas d'usinage et/ou de produit à parement aluminium).

9. Propriétés physico-chimiques

- ◆ Aspect physique : solide
- ◆ Couleur : beige (ou autre si coloration)
avec diverses couleurs de parements
- ◆ Odeur : sans
- ◆ Masse volumique : 30 à 40 kg/m³ (à 20°C et selon épaisseur)
- ◆ T^{re} d'auto-inflammation : Groupe 1 : > 300°C
Groupe 2 : > 500 °C
- ◆ Caractéristiques d'explosivité : non applicable (sauf pour les poussières en suspension dans l'air, voir point 8)

10. Stabilité et réactivité du produit

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

- ◆ Conditions à éviter : le contact ou la proximité prolongée des sources de chaleur.
- ◆ Matières à éviter : Aucune en usage dans le cadre des documents et avis techniques du produit. En cas de doute, contacter préalablement RECTICEL.
- ◆ Produits de décomposition dangereux : Aucun

11. Informations toxicologiques

Produit non toxique selon la réglementation en vigueur.

- ◆ Inhalation : pas de risque toxique connu.
- ◆ Ingestion : pas de risque toxique connu.
- ◆ Contact avec la peau : pas de risque toxique connu.
- ◆ Contact avec les yeux : pas de risque toxique connu.

12. Informations écotoxicologiques

- ◆ Mobilité du produit : Étant de masse volumique apparente inférieure à l'eau, le produit flotte.
- ◆ Dégradabilité : Produit non biodégradable. Insoluble, il ne se dégrade pas au contact de l'eau.
- ◆ Potentiel de bioaccumulation : Produit non toxique, stabilisé, sans libération de matières organiques (Réf : Etude d'impact APAVE).
- ◆ Écotoxicité : Les gaz d'expansion utilisés sont conformes à la réglementation en vigueur vis à vis de la couche d'ozone.

13. Informations sur l'élimination des déchets

Le produit est considéré comme un déchet banal Il peut être éliminé dans une décharge agréée soumise à autorisation (Classe II).

Les films plastiques et les bois d'emballage peuvent être éliminés dans des centres de tri-valorisation agréés suivant la législation en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Produits non dangereux au sens des réglementations des transports.

15. Informations réglementaires

Le produit n'est pas soumis à la réglementation sur l'étiquetage des produits dangereux (1272/2008/CE)

Son stockage peut être soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, rubrique 2663).

16. Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Elles sont données de bonne foi et ne concernent en outre que les produits nommément désignés : elles ne peuvent pas être applicables en cas de mélange de ces produits avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du/des produit(s).